



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 36480

Texte de la question

M. François Loos interroge M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la situation des salariés ayant des activités inférieures à un demi-temps de travail. De nombreuses personnes dans le secteur sanitaire et social sont occupées pour 10 ou 15 heures par semaine. Cette activité leur est précieuse et peut venir en complément d'autres ressources ou correspondre à l'attente d'une personne dépendante. Lorsque ces personnes sont malades, elles ne bénéficient pas d'indemnités journalières car le nombre d'heures travaillées sur le trimestre est inférieur à ce que les textes actuels mentionnent comme minimum trimestriel. Cette situation est injuste. Aussi, serait-il normal que le Gouvernement fasse évoluer ces textes après avoir provoqué les nécessaires discussions entre partenaires sociaux pour qu'ils proposent l'évolution possible.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36480

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10374

Question retirée le : 29 novembre 2011 (Fin de mandat)